



COMMUNE DE FOUNEX
Municipalité

Au Conseil communal de Founex

Préavis N° 030/2021-2026

**Demande de crédit complémentaire de
CHF 6'327.10 en augmentation du préavis
N° 91/2016-2021 portant sur la réfection du
réseau EC au chemin des Chapelles**

Responsabilité du dossier :

Mme Christa von Wattenwyl - Municipale

Founex, le 29 juin 2023

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

Par suite d'une fuite d'eau survenue au cours du mois d'août 2020 au Chemin des Chapelles, les SITSE avaient alors entrepris des travaux de mise en conformité de leur réseau d'eau potable à compter du 13 octobre 2020.

Au cours desdits travaux, de nombreux dommages dû à la fuite ont été identifiés, notamment des dégâts à l'intérieur de la salle de spectacles ainsi qu'au niveau du revêtement bitumineux du Chemin des Chapelles. Forte de ce constat, la Municipalité avait alors décidé de profiter des travaux réalisés par les SITSE pour remplacer les branchements privés des bâtiments ECA N° 935 (salle de spectacles) et 978 (appartements de la Commune), qui étaient raccordés à la conduite ESP à remplacer.

Il s'en est suivi l'élaboration en urgence du préavis N° 91/2016-2021 portant sur le financement à hauteur de CHF 220'000.00 en vue de la réfection du réseau d'Eaux Claires (EC) au Chemin des Chapelles, lequel a été approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 26 octobre 2020.

Pour rappel, les travaux devaient répondre aux objectifs suivants :

- Remplacement des branchements privés d'eau potable des bâtiments ECA N° 935 et 978 sur environ 2 et 8 mètres. Les tubes posés étaient du PE Ø 63/55.4 mm et 50/44 mm. Les vannes de concession ont été remplacées à la charge des SITSE.
- Correction des installations sanitaires des deux bâtiments communaux.
- Modification des équipements du cimetière et du remplissage de la boille d'eau pour l'arrosage.
- Pose de deux collecteurs EC au Chemin des Chapelles de diamètres variables entre 200 mm et 160 mm, à savoir :
 - Côté Route de Châtaignieriaz : longueur d'environ 105 mètres (y compris branchements des grilles/caniveaux) ;
 - Côté Chemin des Chapelles : longueur d'environ 70 mètres (y compris branchements des grilles/caniveaux).
- Création de chambres de visite.
- Remplacement des grilles existantes.
- Reprise des caniveaux existants.
- Raccordement du collecteur du cimetière au réseau des SITSE.
- Mise en place de bordurettes autour du saut de loup du bâtiment communal.

2. Justificatif du dépassement des travaux

Après la réalisation du revêtement bitumineux et la finalisation du remplacement de la conduite EC ainsi que les branchements d'eau potable en parallèle du remplacement de la conduite principale par les SITSE, des infiltrations d'eau ont été néanmoins constatées dans la salle de spectacles, plus précisément du côté de la route et au niveau de l'introduction d'eau potable.

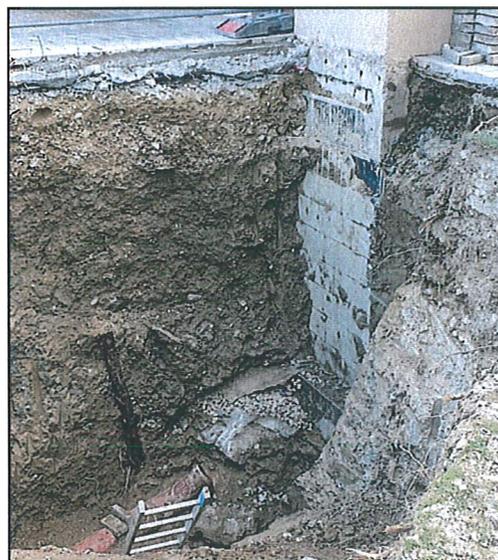
Après recherches, une tentative de curage des drains a été entreprise, néanmoins sans succès. Ainsi, en octobre 2021, des travaux de creuse ont dû être effectués du côté cours de la salle de spectacles pour retrouver la conduite EC, l'inspecter et éventuellement la curer. Il était prévu de construire un regard EC pour faciliter ces mesures à l'avenir et cet ouvrage s'intégrait dans le préavis initial.

Toutefois, les travaux ne se sont pas déroulés comme initialement prévu, ce qui a engendré un dépassement du crédit initial, imputable aux faits suivants :

- Les plans des canalisations du bâtiment étaient inexacts et, par conséquent, l'emplacement de la canalisation ne correspondait pas à la réalité.
- Ainsi, la creuse réalisée à un peu plus de 4 mètres de profondeur n'a pas permis de retrouver la conduite, ce qui a nécessité le prolongement de dite fouille.
- Un contrôle des drainages de la salle de spectacles a révélé que ces derniers étaient bouchés. Un regard de visite, qui n'existait pas précédemment, a dès lors dû être réalisé et une partie de la canalisation a nécessité une modification.



Premier trou effectué sur la base des plans



Fouille en vue de retrouver la conduite EC



Conduites découvertes avec de nombreux coudes



Nouveau regard de visite permettant le drainage et le curage des canalisations

3. Tableau financier

| Description | Montants du préavis | Montants dépensés TTC |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Eau potable - Travaux GC & conduite | CHF 8'250.00 | CHF 19'321.70 |
| Eau potable - Modification des inst. sanitaires | CHF 19'000.00 | CHF 0.00 |
| Eaux claires - Travaux GC1 | CHF 130'300.00 | CHF 139'891.65 |
| Honoraires d'ingénieurs civils | CHF 27'000.00 | CHF 32'590.00 |
| Tests HAP | CHF 1'500.00 | CHF 928.60 |
| Divers et imprévus (env. 10%) | CHF 18'200.00 | CHF 33'595.15 |
| TVA 7,7% | CHF 15'727.25 | |
| Totaux (préavis = arrondi) | CHF 220'000.00 | CHF 226'327.10 |
| Dépassement | | CHF 6'327.10 |

Malgré une économie obtenue sur la partie eau potable, un dépassement de CHF 6'327.10 a eu lieu, ce qui représente environ 3% d'augmentation par rapport au préavis initial.

4. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE FOUNEX

- Vu** le préavis municipal N° 030/2021-2026, concernant une demande de crédit complémentaire de CHF 6'327.10 en augmentation du préavis N° 91/2016-2021 portant sur la réfection du réseau EC au chemin des Chapelles
- Ouï** le rapport de la Commission des finances
- Attendu** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

- D'approuver** le préavis municipal N° 030/2021-2026
- D'accorder** à la Municipalité un crédit de CHF 6'327.10
- De financer** ce montant par la trésorerie courante ou de recourir à l'emprunt si nécessaire
- D'amortir** cet investissement sur 30 ans

Ainsi approuvé par la Municipalité le 25 septembre 2023, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

le Syndic :
Lucie Kunz-Harris



le Secrétaire remplaçant :
Ludovic Fantino



la Municipale :
Christa von Wattenwyl



**Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal
No. 030/2021-2026 relatif à la demande d'un crédit
complémentaire de CHF 6'327.10 en augmentation du préavis No.
91/2016-2021 portant sur la réfection du réseau EC au chemin
des Chapelles.**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie à la demande de la Municipalité, le 25 septembre 2023, en présence de Mme Lucie Kunz-Harris, Syndique, de Mmes Emmanuelle Moser-Lehr et Christa von Wattenwyl, Municipales, de MM Laurent Kilchherr et Hervé Mange, Municipaux, ainsi que de M. Yann Le Mercier, Chef de Service.

Le préavis 030/2021-2026 nous a été présenté par Mme. Christa von Wattenwyl, Municipale.

1. Introduction

A la suite d'une fuite d'eau survenue au cours du mois d'août 2020 au chemin des Chapelles, les SITSE ont entrepris des travaux de mise en conformité de leur réseau d'eau potable.

Au cours desdits travaux, de nombreux dommages dûs à la fuite ont été identifiés, notamment des dégâts à l'intérieur de la salle de spectacles ainsi qu'au niveau du revêtement bitumineux du chemin des Chapelles. Forte de ce constat, la Municipalité a alors décidé de profiter des travaux réalisés par les SITSE pour remplacer les branchements privés des bâtiments ECA No. 935 (salle de spectacles) et 978 (appartements de la Commune), qui étaient raccordés à la conduite ESP à remplacer.

S'en est suivi l'élaboration en urgence du préavis No. 91/2016-2021 portant sur un financement à hauteur de CHF 220'000 en vue de la réfection du réseau d'Eaux Claires (EC) au chemin des Chapelles, lequel a été approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 26 octobre 2020.

Après la réalisation du revêtement bitumineux et la finalisation du remplacement de la conduite EC ainsi que des branchements d'eau potable par les SITSE, des infiltrations d'eau ont été néanmoins constatées dans la salle de spectacles.

Après maintes recherches ainsi qu'une vaine tentative de curage des drains, des travaux de creuse ont dû être effectués pour atteindre la conduite EC, inspecter celle-ci et la curer.

2. Justificatif du dépassement des travaux

Les travaux ne se sont apparemment pas déroulés comme initialement prévu, ceci principalement pour les raisons suivantes :

- les plans des canalisations étaient inexacts, ceci nécessitant une fouille prolongée pour retrouver la conduite recherchée ;
- les drainages de la salle de spectacles étant bouchés, il a fallu curer ceux-ci, modifier une partie de la canalisation et installer un regard de contrôle.

3. Aspect financier du dépassement des travaux

Le dépassement des travaux se chiffre à CHF 6'327.10, ce qui représente environ 3% d'augmentation par rapport au préavis initial

4. Conclusion

Considérant les éléments susmentionnés, la Commission des Finances est consciente de l'imprévisibilité des causes du dépassement des travaux en question et vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

D'approuver le préavis municipal No. 030/2021-2026 concernant une demande de crédit complémentaire de CHF 6'327.10 en augmentation du préavis No. 91/2016-2021 portant sur la réfection du réseau EC au chemin des Chapelles.

Fait à Founex, le 14 octobre 2023,

Les membres de la Commission des finances,

Vincent Damba

Francois Girardin

Armand du Pontavice

Nicolas Debluë

Gerhard Putman-Cramer

(excusés: Robert Schmoll, Philippe Farine)